

31 mar 2004 -19:00

Appartient à Conseil des Ministres du 31 mars 2004

Police de proximité avec un ancrage fort dans les quartiers

Nous ne devons pas seulement mettre plus de " bleu " sur le terrain, mais le " bleu " doit aussi être mieux engagé. Cela implique que la capacité policière présente dans les corps locaux doit s'accorder le mieux possible aux besoins de la population.

Nous ne devons pas seulement mettre plus de " bleu " sur le terrain, mais le " bleu " doit aussi être mieux engagé. Cela implique que la capacité policière présente dans les corps locaux doit s'accorder le mieux possible aux besoins de la population.

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur Dewael, le Conseil des Ministres a développé plusieurs projets avec comme objectif de les proposer aux polices locales pour pouvoir optimiser le développement de leur organisation : 1. Police de proximité (Community policing) Le projet vise à mieux intégrer les 6 fonctionnalités de la police de proximité : entre elles et par rapport aux besoins de la population. Exemple : on ne peut admettre qu'une victime d'un cambriolage traumatisant soit d'abord confrontée aux agents procédant aux constatations au moment des faits, et puis seulement deux semaines plus tard, reçoive un courrier ou un appel téléphonique de la police venant du service d'aide aux victimes. Ce concept a déjà été testé dans un certain nombre de zones. Les réactions furent élogieuses. Ce qui est proposé va cependant plus loin. Il s'agit ici de concepts développés par la police fédérale (CGL : direction des relations avec la police locale) en collaboration avec le partenaire local et avec un appui scientifique. La Belgique joue à cet égard un rôle de précurseur en Europe. Certaines académies de police européennes, entre autres, sont venues se renseigner chez nous à propos de ces projets. 2. Un concept global de qualité est offert à la police locale, s'appuyant sur des modèles modernes de management (EFQM). Ce modèle de qualité s'articule autour d'un cycle de gestion financière, en concordance avec le plan local de sécurité dont la validité a été portée depuis la récente loi programme à quatre années. Ce cadre de référence sera mis à la disposition de la police locale en phases, c'est à dire qu'il sera d'abord testé dans des zones pilotes volontaires, puis généralisé. Grâce à la réalisation concrète de ce projet, le policier sera très présent dans les quartiers, là où il est accessible pour le citoyen et là où le citoyen a besoin de lui.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe